

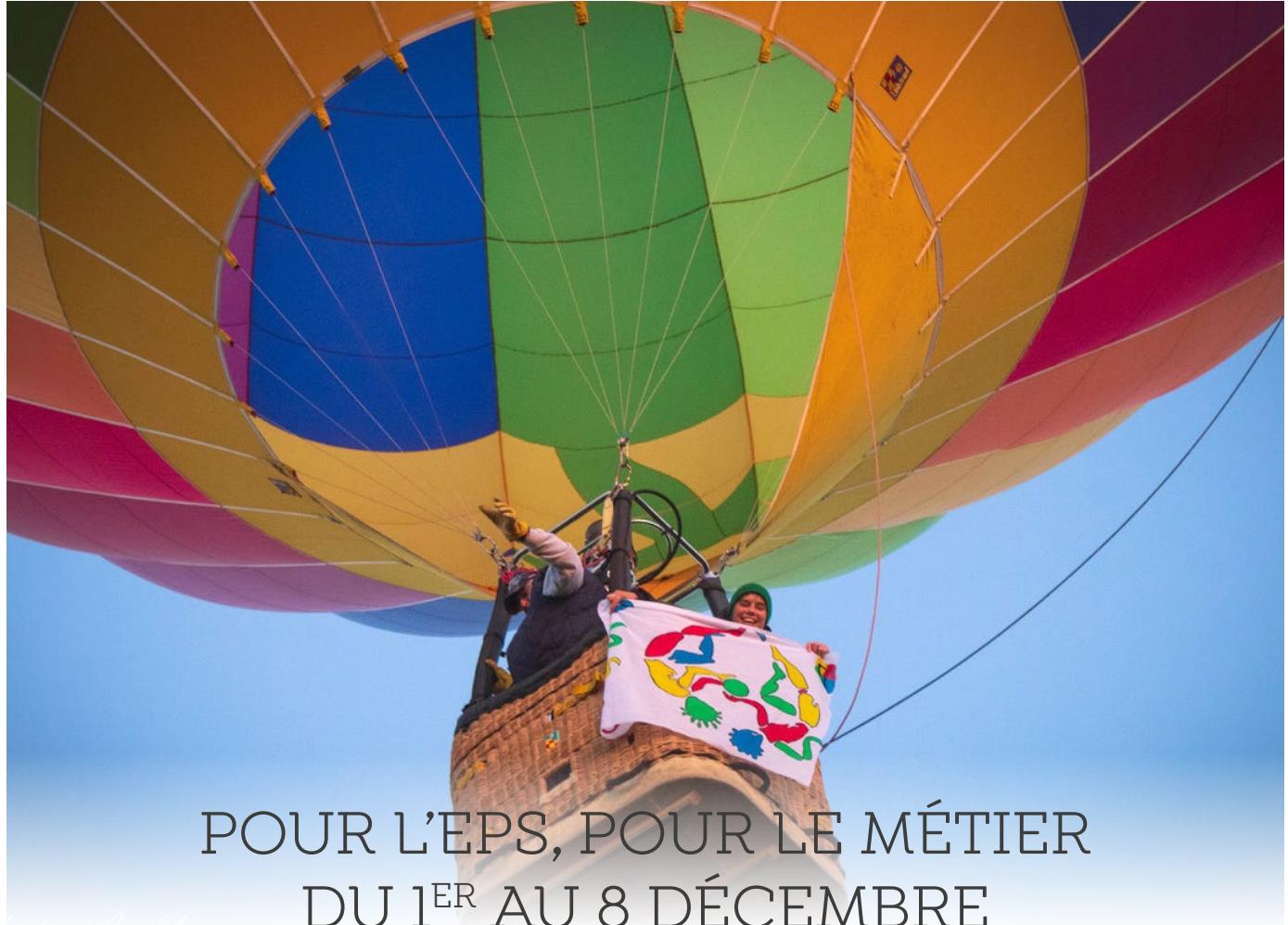


Nº 1004
20/11/2022

JE VOTE SNEP, JE CLIQUE FSU !



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU





POUR L'EPS, POUR LE MÉTIER DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

JE VOTE SNEP, JE CLIQUE FSU !



BUDGET 2023 POUR L'ÉCOLE : LE DÉBAT N'AURA PAS LIEU !

P.6

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
P.11-14

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

P.15

BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Enseignant, un métier à risques ?

Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier*.

Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir.

En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.



Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile. L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation... Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu.

Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles. Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations. Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



17%
des enseignants ont déjà été victimes de violences et **40%** en ont été témoins*.

#ChaqueActeCompte

* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les prénoms ont été changés.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le code des assurances.

L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque »

Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.



/ SOMMAIRE /

News // 3

- Élections professionnelles : Voter FSU un enjeu d'avenir pour l'école
- Adhérer au SNEP-FSU et imposer d'autres choix !



19

Interview // 19

- Interview de Tristan Poullaouec

Métier // 20

- Budget des établissements scolaires : pas de sobriété pour la qualité de l'Éducation (Physique et Sportive) !

Actualités // 21-22

- PLF 2023 : un budget Jeunesse & Sports toujours illisible !
- CP : l'extrême droite c'est NON !
- L'actualité succincte du SNEP-FSU dans l'ESR
- « La transformation rapide des sociétés » est la « seule option possible »

21-22



Actions // 5

- Combien de temps encore et jusqu'où ?

Actualités // 6

- Budget 2023 pour l'École : le débat n'aura pas lieu !
- NON au projet gouvernemental de réforme des retraites !

Échos des Acads // 7

- Académie de Bordeaux
- Académie d'Aix-Marseille

Métier // 8

- Conseil National de la Refondation

Corpo // 9-10

- Attractivité en berne
- Les galères de la réforme de la formation
- Les postes POP font FLOP !
- PPCR, un modèle réplicable ?

Élections professionnelles // 11-14

- Profession de foi CSA MEN
- Les dates clés et qui vote où ?
- Liste des candidat·es à la CAPN et au CSA MEN
- Profession de foi CAPN

Péda // 15-18

- Pour une autre politique de l'éducation prioritaire
- Forme de Pratique Scolaire : retour sur la 1^{re} soirée de l'EPS
- Sport Scolaire : bilan « Gymnasiade » Normandie 2022, des leçons devront être tirées
- Synthèse du rapport « État des lieux de la pratique de la danse en milieu scolaire » de mai 2021 suite

News // 23

- Et pendant ce temps là...
- La semaine de l'EPS 2022
- Le Live Corpo du SNEP - Mutations inter 2022 : 24/11/22 de 18h 30 à 19h30
- Augmenter les salaires pour recruter : une nécessité

Appel : un nouvel élan pour l'EPS et le Sport // 25



JE VOTE SNEP, JE CLIQUE FSU !



Coupe du Monde de Football au Qatar : **plus jamais ça !**

Retrouver la position du SNEP-FSU adoptée lors de son conseil délibératif national des 20 et 21 derniers :
<https://lesite.snefpsu.fr/le-snep-fsu/motions-et-textes/coupe-du-monde-de-football-au-qatar-plus-jamais-ca/>

ADHÉRER AU SNEP-FSU ET IMPOSER D'AUTRES CHOIX !

Face à :

- une réforme de la voie professionnelle niant le droit à une éducation de qualité,
- une réforme des retraites dictée par les intérêts financiers,
- un déclassement salarial alors que les prix flambent,
- un management qui détruit le sens de nos métiers,

D'autres choix sont à imposer.

Seul·e la tâche est ardue et c'est ensemble que nous pouvons avancer. Nous vous appelons à ne pas rester isolé·es et à renforcer le SNEP-FSU qui agit au quotidien pour des choix de progrès. **Syndiquons-nous !**



Éditos ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES **VOTER FSU UN ENJEU D'AVENIR POUR L'ÉCOLE**

Après 5 années de mépris « Blanquerien » et de transformation de l'école, voici maintenant 6 mois que notre nouveau ministre essaye de faire bonne figure. Mais il s'empêtre dans certaines considérations et glisse sur certaines peaux de bananes issues de la vision macroniste de l'École. Comment peut-il en être autrement avec les conseiller·es qui forment son cabinet ? Ainsi, tout le monde devait être augmenté, puis finalement ce n'est plus tout le monde, puis il y a eu le Pacte, nouvelle forme du « travailler plus pour gagner plus » en assurant, par exemple, la surveillance des pauses, puis les projets d'établissement dont le Président n'était pas au courant, qu'on va rendre obligatoires sur la base du volontariat, la réforme de la voie professionnelle qui au grand jamais n'était pas prévue au mois de juin, mais qui est déjà largement pensée en septembre.... Pap Ndiaye est sûrement plus « polissé », moins méprisant à l'égard de notre profession, mais il n'a pas changé le cap.

Conséquences de la réforme du lycée et du baccalauréat, projet de la réforme de la voie pro, celle du collège à venir vont toutes dans le même sens : le renforcement des inégalités sociales et scolaires au détriment d'une école émancipatrice.

Après la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique et à l'heure où le gouvernement et notre ministère aimeraient bien voir disparaître complètement les organisations syndicales dites de transformation sociale, pour continuer de peser dans le rapport de force il n'est plus l'heure d'être fataliste !

Le SNEP FSU, depuis les dernières élections professionnelles a agi pour l'EPS, le sport scolaire, l'École, le sport, nos métiers et pour nos élèves, c'est le moment d'aller voter pour qu'il continue d'agir pour une EPS augmentée, une École plus égalitaire, un sport plus solidaire et la défense de nos métiers.

Je vote SNEP, je clique FSU !

✉ coralie.benech@snefpsu.net

Ce bulletin contient
2 encarts, un de 4 pages
et un de 16 pages



COMBIEN DE TEMPS ENCORE ET JUSQU'OU ?

Ce sont les questions légitimes que se posent nombre de personnels, de militant·es face aux politiques néolibérales menées. Le SNEP-FSU n'a de cesse, au travers des bulletins et de lettres électroniques, d'informer et de montrer les risques encourus par l'ensemble des réformes qui sont à l'œuvre, que ce soit au plan des protections sociales, de la revalorisation salariale ou encore face aux réformes éducatives et aux orientations pour notre discipline. Les débats de l'Assemblée nationale, tronqués par l'usage répété du 49.3, ne permettent pas de réorienter les choix gouvernementaux vers un projet de société qui prenne en compte la nécessité d'une nouvelle répartition des richesses pour plus de justice sociale et qui remette au cœur un projet d'éducation visant l'élévation du niveau de connaissances et de qualification. La fracture de la société est de plus en plus vive et renforcée par une idéologie reposant sur le chacun pour soi, le chacun responsable de son parcours de vie, de son orientation...

Face à l'impossibilité de débattre, de faire valoir politiquement nos revendications, les mobilisations sociales restent un des seuls moyens de les faire entendre et de

peser lors des « concertations » mises en place. Si les dernières mobilisations n'ont pas été ridicules, elles restent encore loin du niveau de réaction nécessaire pour influer sur les discussions. Réforme de la voie professionnelle qui met nombre de jeunes à la main du patronat au mépris de leur formation, revalorisation salariale qui va mettre de côté une bonne partie des enseignant·es, réflexion autour de l'alourdissement des charges de travail au travers du « pacte enseignant », future réforme du collège qui va amplifier les inégalités, future réforme de l'Éducation prioritaire qui se tournera très probablement vers des projets locaux et diminuera drastiquement les moyens et le nombre d'établissements labellisés, réforme des retraites à venir qui envisage, au-delà de la baisse des pensions, de nous faire travailler jusqu'à 65 ans... Toutes ces réformes et projets vont dans le même sens et font système pour peu qu'on y regarde de près. Laisser faire n'est plus possible ! Nos métiers et les personnels sont en souffrance, la réaction devra être forte !

Dans ce cadre, le SNEP-FSU, lors de son instance nationale, estime nécessaire de construire au plus vite les mobilisations. Un temps fort éducation doit être une

perspective à court terme de grève et de manifestations. La réforme des retraites ne peut attendre les conclusions que tiendra le gouvernement des réunions qui se déroulent et un premier moment doit être proposé dès début décembre pour mettre cette question primordiale au cœur du débat public. Pour lancer ce processus, le SNEP-FSU a appelé à faire de la troisième édition de la semaine de l'EPS un grand moment revendicatif. La participation de toutes et tous est primordiale ! De la même manière, les élections professionnelles à venir marqueront le paysage. Faire en sorte de renforcer le SNEP-FSU (en cliquant FSU) pour contrarier les plans gouvernementaux qui œuvrent pour affaiblir le syndicalisme sera un signal fort de la profession.

Rejoindre le SNEP-FSU en se syndiquant, voter massivement pour la FSU lors des prochaines échéances électorale, participer activement de toutes les initiatives et mobilisations, voilà les enjeux des prochains mois.

Pour une autre société, une autre école, un autre avenir, l'action de chacun et chacune sera déterminante. Aucune hésitation à avoir si vous aussi vous êtes révolté·es par ce qui se met en place !

BUDGET 2023 POUR L'ÉCOLE : LE DÉBAT N'AURA PAS LIEU !

Après le « vote empêché » (49.3), le gouvernement invente le « débat empêché » pour le budget de l'École : méthode bien plus radicale.

Dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances 2023, le calendrier de l'Assem-

blée Nationale prévoyait d'organiser les discussions concernant la partie « enseignement scolaire » le vendredi 28 octobre. Le SNEP-FSU ayant interpellé les parlementaires sur la situation de rentrée et les besoins de recrutements, nous attendions

particulièrement ce moment. De plus, l'an passé, c'est suite à des interpellations de député·es, que J.M. Blanquer avait dû annoncer 20 postes de plus aux CAPEPS : nous savions l'importance de ce débat.

La surprise fut grande de ne voir aucune discussion à l'Assemblée à la date prévue et d'apprendre que le gouvernement avait fait le choix de le reporter à plus tard... Mais le gouvernement a dégainé un « 49.3 » le 2 novembre sur cette partie du texte ! Les débats sur l'enseignement scolaire n'auront pas lieu. Intéressante manœuvre de report qui s'apparente davantage à un refus de permettre le débat. Exit donc les discussions sur le bilan de la rentrée 2022, sur les besoins de recrutements criants, la réforme de la voie professionnelle, des plans de titularisations à développer, le statut des AESH, etc.

Mais jusqu'où ira la démocratie législative à l'Assemblée Nationale ? Le SNEP-FSU demande que les débats puissent avoir lieu sur des enjeux aussi cruciaux et continuera d'agir avec la profession et d'interpeller les élu·es de la nation sur les conditions d'exercice de nos métiers.

✉ alain.decarlo@snefpsu.net



NON AU PROJET GOUVERNEMENTAL DE RÉFORME DES RETRAITES !

Engagé·es pour de meilleures retraites ; c'est ce que portent la FSU et le SNEP dans les bilatérales de concertation qui se sont engagées avec les ministères du travail et de la transformation de la fonction publique.

Le gouvernement souhaite soumettre au vote son projet de loi dès janvier, avec une entrée en vigueur de sa réforme des retraites prévue pour l'été 2023 prévoyant le report progressif de l'âge légal de départ de quatre mois par an, aboutissant à 65 ans en 2031, avec une clause de revoyure en 2027.

Les concertations ont déjà débuté. Elles se dérouleront sur trois cycles, le premier concernant « l'emploi des seniors et la prévention de l'usure professionnelle », le deuxième « l'équité et la justice sociale » et le troisième, sûrement le plus conflictuel, consacré à « l'équilibre du système des retraites ». L'enjeu de ce troisième point est clair. La ques-

tion centrale, pour le ministère, est avant tout de mesurer jusqu'à quel point actionner les leviers paramétriques sur lesquels s'appuie cette nouvelle réforme.

Les mobilisations de 2019 ont permis de sauvegarder le régime par répartition des retraites, il s'agit désormais de s'opposer à cette nouvelle dégradation des retraites qui induit d'allonger encore le temps passé à travailler. Financer des améliorations de pension c'est possible, et le recul de l'âge de la retraite n'est pas la solution.

Le SNEP-FSU met à disposition de toutes et tous sur son site une page intitulée « Engagé·es pour de meilleures retraites » avec des outils, des analyses et un suivi régulier de l'avancement des concertations pour comprendre et agir pour s'opposer à ce nouveau projet inique de réformes des retraites.

✉ sebastien.beorchia@snefpsu.net

ACADEMIE DE BORDEAUX

UN TRACTAGE DYNAMIQUE ET DYNAMISANT POUR ALERTER LA POPULATION FACE AU PROJET DE RÉFORME DE LA VOIE PRO !

Réuni·es en heure d'information syndicale le 11 octobre, les collègues ont manifesté leur colère. Se mobiliser le 18 octobre était une évidence pour une majorité d'enseignant·es, mais aussi de nombreux personnels (AESH, etc...).



A l'inverse de réduire les heures d'enseignement, les professeur·es affirment avoir besoin de plus de temps pour former à un métier mais aussi à une culture générale indispensable pour forger des esprits critiques, exprimer une opinion, écouter celle des autres. Les réformes de 2009 et 2018 ont déjà largement affaibli leur formation. Souvent issu·es des classes populaires, les élèves de lycée pro ne peuvent être sacrifié·es !

Si grève et manifestation faisaient consensus, la nécessité d'informer largement la population sur les enjeux de cette réforme est apparue une priorité. La décision de tracter sur un rond-point proche du lycée dès 7 h 30 fut actée.

Bonne humeur, détermination, inventivité des slogans



ont accompagné la distribution de 600 tracts à des automobilistes qui ont pour la majorité manifesté leur soutien. Une opération médiatisée avec la présence de LCI pour une interview diffusée en direct, des articles dans Sud-Ouest et Rue 89. Une action qui entraîne une forte dyna-

mique et la volonté de se projeter pour poursuivre la lutte (réunion de secteur collège/lycée/LP, vœu CA, ...) collective, joyeuse et déterminée. Pour l'avenir de nos élèves, nous ne lâcherons rien !

Nathalie Lacuey,
LP Flora Tristan de Camblanes (33)

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

LE LP MONGRAND DE PORT DE BOUC « VIDE » LE 18 OCTOBRE

Pour s'opposer à la réforme annoncée d'É. Macron contre les lycées professionnels : plus de 88 % de grévistes tous corps confondus et seulement 5 élèves ce jour-là !

L'ensemble de l'équipe éducative refuse la réforme annoncée qui met en danger l'avenir des élèves.

En effet, la réforme prévoit de former les élèves selon les besoins des territoires. C'est dans cette logique que le lycée Charles Mongrand s'est déjà vu fermer sa formation Gestion Administration... alors que la demande existe et que la filière menait à plus de 95 % de réussite au baccalauréat. La liberté de choix pour les jeunes s'en verra sensiblement réduite.

Pire encore, ils/elles seront considéré·es comme une future main d'œuvre soumise au patronat. Si le lycée professionnel a toujours eu comme mission de former des professionnel·les de qualité, il n'en a jamais oublié pour autant de permettre à chaque élève de se réaliser comme citoyen·ne

responsable dans un monde toujours plus complexe, traversé de crises. L'ensemble des heures de cours sont indispensables à la reconstruction de l'élève de Lycée professionnel et à sa réussite future.

Nous refusons l'augmentation des périodes de stage en entreprise (de 50 %) alors que nos élèves ont besoin d'heures de cours pour acquérir de la culture, dé-

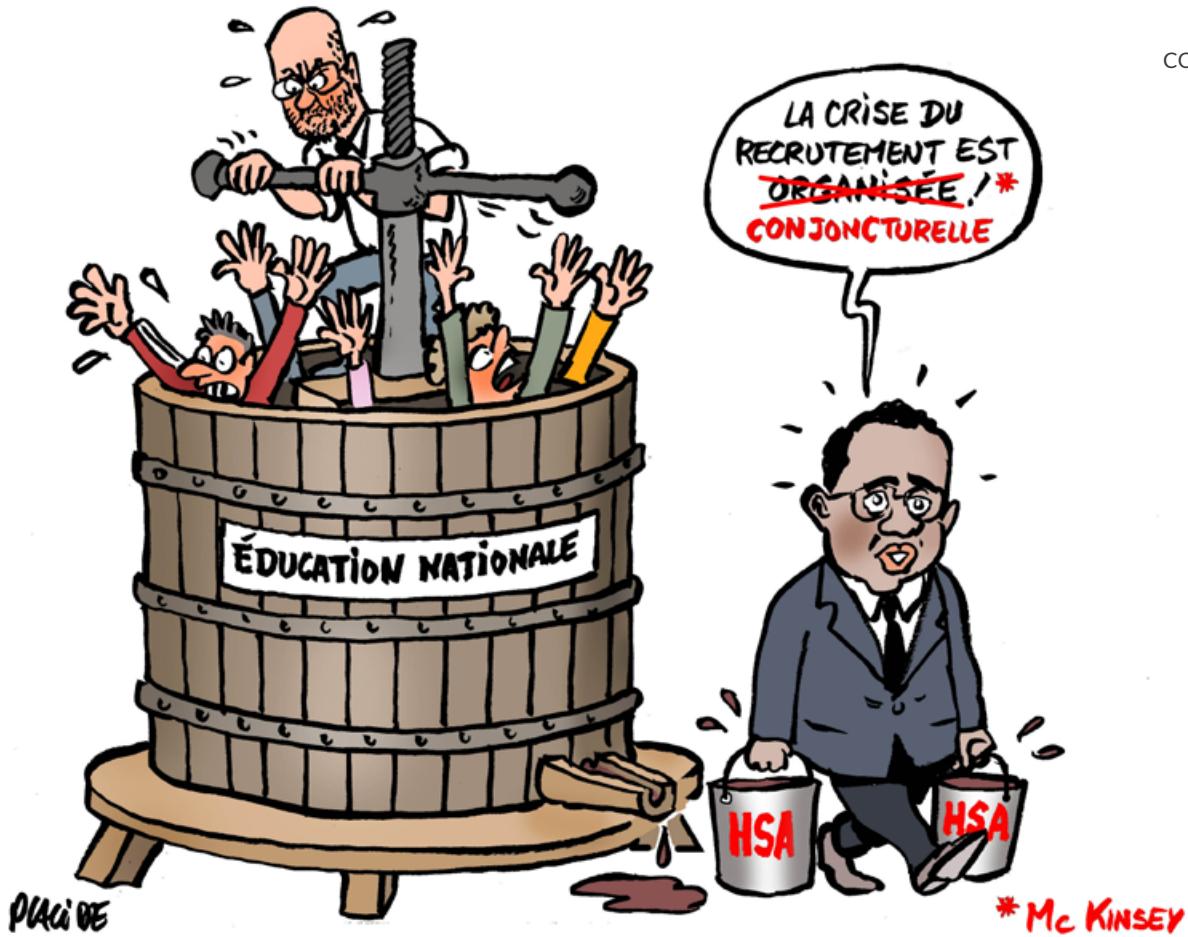
velopper des savoir-faire, savoir-être, des compétences, etc.

Nous avons demandé une audience auprès de notre député M. Pierre Dharéville et nous continuerons de lutter pour refuser cette réforme dès le 17 novembre 2022, nouvelle journée de manifestation prévue...

Laurence Pasini,
LP Mongrand de Port de bouc (13)







ATTRACTIVITÉ EN BERNE

Nous en sommes à 3 des 4 réunions prévues pour partager des constats et faire remonter des revendications sur le mouvement ou encore les carrières **MAIS**:

- Hormis les notes de la DEPP sur le temps de travail hebdomadaire des enseignant·es (valeur médiane de 43 heures) et celle concernant l'appréciation de leur bien-être au travail, rien de bien neuf sur les constats établis.

Les 2 notes vont tout de même pouvoir servir à nos organisations syndicales de point d'appui dans les négociations. Imposer ou proposer des missions supplémentaires va être compliqué à justifier pour l'administration au regard de ce qui est établi dans les notes entre temps de travail plus élevé que chez n'importe quel·e cadre A de la fonction publique, ou encore un ressenti sur la considération inférieure à celui de la population générale, ou même une appréciation inférieure à la population générale sur l'articulation temps professionnel/temps personnel. Notre métier n'attire plus et les 2 notes de la DEPP viennent conforter ce constat.

Même si les enseignant·es d'EPS sont celles et ceux qui déclarent le moins travailler et réaliser le plus de tâches annexes, l'analyse faite dans cette note ne nous semble pas tout à fait juste. D'une

part elle ne prend pas en compte la réforme du lycée et du bac avec les fameux AFL très chronophages, la deuxième HSA imposable, et d'autre part les auteur·es semblent se perdre en considération sur les heures d'AS réalisées.

- Nous connaissons les constats qui relèvent des rémunérations, de la mobilité ou des carrières, l'administration connaît l'ensemble de nos revendications puisqu'à part le ministre, ce sont les anciens cadres qui sont resté·es, peu d'éléments sortent donc de ces réunions.

Sur les salaires, que ce soit en début ou en fin de carrière le déclassement salarial est important selon les chiffres du ministère (tenant en compte certaines primes)

	1990	2020
Début de carrière prof d'EPS	1,9 fois le SMIC	1,6 fois le SMIC
Fin de carrière prof d'eps	3,8 fois le SMIC	2,7 fois le SMIC

Sur les carrières les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si PPCR a amélioré l'égalité de traitement, la classe exceptionnelle reste très discriminante et pose problème avec la structure du corps existante. Les dernières mesures prises n'auront fait que les renforcer : ajout de fonctions essentiellement

exercées par des hommes et abaissement à 6 ans de fonctions diminuant l'âge d'entrée au « vivier fonctionnel ».

Le SNEP FSU continue de revendiquer une carrière cylindrique permettant à tous et toutes de pouvoir la dérouler sans distinction de sexe, d'affectation, de missions, etc.

Sur le mouvement, les chiffres donnés par le ministère parlent encore une fois d'eux-mêmes. C'est bien en 2015, année où le nombre de recrutements a été le plus important, qu'une amélioration notable du taux de satisfaction pour les affectations a été permise. La mobilité ne pourra pas être améliorée si le nombre de postes offerts au CAPEPS reste bas et sera d'autant plus difficile que le nombre de postes à profil augmentera.

Le retour à un mouvement en un seul temps reste pour le SNEP-FSU une mesure essentielle d'amélioration du mouvement.

Lors de ces négociations, le SNEP-FSU continuera de porter des revalorisations pour tous et toutes (cf. pages élections professionnelles de ce bulletin) et une amélioration des conditions de travail (cf. pages élections professionnelles métier).

Le ministère doit agir de manière urgente et forte.

LES GALÈRES DE LA RÉFORME DE LA FORMATION

Le premier trimestre touche à sa fin et nous pouvons établir un premier bilan de la rentrée et des conditions de travail des enseignant·es stagiaires d'EPS, première cohorte subissant la dernière réforme de la formation des enseignant·es. Des affectations modifiées fin août, certaines sur plusieurs établissements éloignés, des formations en distanciel ou présentiel sans planning, des formations déconnectées des problématiques de terrain, ..., voici la réalité de nombreux·ses stagiaires. Tous ces éléments engendrent malheureusement une surcharge de travail, une fatigue psychologique importante, du mal-être et une grande méfiance envers l'institution. Les collègues stagiaires font de leur mieux

pour conjuguer un temps plein devant élèves et, en plus, une journée de formation positionnée majoritairement sur leur temps libre.

Le travailler plus pour être payé·e moins est déjà une réalité pour les enseignant·es stagiaires.

La désorganisation des rectorats cet été, pour les affectations, et en ce début d'année, pour mettre en place les journées de formation, montre une impréparation du Ministère, voire un amateurisme alors même que la FSU et le SNEP avaient alerté sur de possibles dysfonctionnements depuis plus d'un an. Le nouveau « monologue » social montre ici ses limites. Ce bilan n'est pas glorieux pour l'instant, les sta-

giaires EPS sont exemplaires d'adaptation et d'abnégation face à une situation dont elles et ils ne sont pas responsables. Le soutien et l'accompagnement de la profession seront plus que nécessaires pour tenter de pallier la politique du ministère et faire en sorte que cette année se passe au mieux.

✉ julien.giraud@snefsu.net



LES POSTES POP FONT FLOP !

Au mouvement Inter 2022 le ministère a souhaité mettre en place un nouveau dispositif de recrutement sur poste à profil « POP ». Ainsi, 199 postes dans le second degré étaient extraits du mouvement classique pour être versés à ce dispositif qui organise un recrutement local par le·la chef·fe d'établissement sur des profils parfois ubuesques, pour des postes soi-disant difficiles à pourvoir. Résultat des courses, sur les 199 postes POP proposés en 2022, 36 n'ont reçu aucune candidature (équivalent à 28 % des postes proposés). Pour autant, malgré cet échec patent, le ministère relance une nouvelle campagne « POP 2023 ».

Si l'objectif du ministère est de permettre de pourvoir tous les postes, il ferait bien mieux de nous écouter enfin et de remettre en place un mouvement national en un seul temps qui permette aux demandeurs et demandeuses de mutation de pouvoir formuler des vœux sur établissement comme ce qui présidait avant la mise en place du mouvement déconcentré en 1999.

Mais là n'est pas son objectif, le ministère souhaite mettre en pièce le système de mutation géré par des règles collectives pour individualiser la mobilité dans un système de plus en plus opaque à la main de l'administration, permettant aux chef·fes d'établissements de choisir leurs équipes.

✉ polo.lemonnier@snefsu.net

PPCR UN MODÈLE RÉPLICABLE ?

En 2017, la FSU a été signataire du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Cinq ans après cette signature, nous avons des éléments pour en faire un bilan assez complet. Et avec ce recul nous pouvons dire de façon assez affirmative que nous avons bien fait de nous engager dans cette signature.

Tout d'abord sur la classe normale, au lieu d'écart de 10 ans de carrière, nous ne sommes plus au maximum qu'à 2 ans. Écarts qui n'avaient comme origine que le nombre et la fréquence des inspections plus que tout autre déterminant. Un déroulé de carrière plus juste, plus équitable qui réduit profondément les inégalités, notamment celles des collègues TZR et des collègues femmes.

La modification de l'accès à la hors classe a entraîné, depuis 2017, un surplus de plus de 300 promotions pour les professeur·es d'EPS et a mis en place une plus grande équité dans cette promotion de grade. De plus, la création du 7^{ème} échelon hors classe a permis de revaloriser nombre de collègues. A cette date, ce sont près de 1 600 collègues qui sont au 7^{ème} échelon de la hors classe.

Pour le nouveau grade créé, la classe exceptionnelle, alors que certain·es promettaient que cela serait sans effet et ne concerneait qu'une minorité de la profession, nous avons déjà eu 3 679 promu·es depuis 2017. Pour l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeur·es d'EPS, nous sommes aujourd'hui, depuis 2018, à 793 collègues promu·es. Et cela même si, bien sûr, il faudrait revoir les conditions de promotion à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial pour permettre l'accès au dernier indice pour toutes et tous.

Mais les principes de PPCR, revalorisation de toute la carrière, moins de concurrence entre personnels, plus grande déconnexion entre évaluation et déroulement de carrière, transformations de primes en points d'indice sont à coup sûr des principes dont le nouveau ministre de l'Éducation Nationale devrait s'inspirer plutôt que s'engager dans un prétendu pacte...

✉ benoit.chaisy@snefsu.net



ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Première fédération du service public d'éducation, la FSU tire sa force et son efficacité des liens qu'elle fait entre défense des droits et promotion de son projet d'école. L'enjeu du vote FSU est donc d'importance à l'heure où l'Éducation Nationale est menacée dans ses capacités à exercer ses missions et où ses personnels voient leur situation se dégrader. Avec la FSU, battons-nous pour redonner du sens aux métiers que nous exerçons toutes et tous au service des élèves, construisons une Éducation qui se donne les moyens de faire réussir toutes et tous.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Avec la FSU pour gagner :

SALAIRS

Les personnels de l'Éducation nationale sont incontestablement mal payés. En juillet, le gouvernement a été contraint d'augmenter la valeur du point d'indice de 3,5 %. Pour la FSU, c'est très insuffisant après des années de gel et alors que l'inflation est bien supérieure. Exiger une revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire de toutes et tous est une revendication juste. La FSU porte avec vous ce premier objectif avec force.

MÉTIERS

Ni vocation ni sacrifice, nos métiers doivent être reconnus, respectés et valorisés. La FSU revendique pour les personnels la reconnaissance de leur professionnalité, la fin des pressions managériales, des formations de qualité et l'amélioration du statut. Nos métiers sont variés et complémentaires. Au CSA, les élu·es de la FSU représenteront et défendront tous ces métiers et les agent·es qui les exercent.

EMPLOIS

La pandémie a mis en évidence le rôle protecteur des services publics. Pourtant les suppressions de postes dans l'Éducation nationale continuent. Parce que tous les professionnels sont essentiels, la FSU revendique plus d'emplois dans tous les secteurs de l'éducation nationale. C'est indispensable pour assurer la réussite de tous les élèves.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Au fil des réformes, les conditions de travail se dégradent : alourdissement de la charge de travail, injonctions contradictoires, matériel insuffisant ou obsolète, formations indigentes, etc. La FSU lutte contre ces dégradations et porte des propositions pour redonner du sens à nos métiers. Ses élu·es défendent avec détermination la santé, la sécurité et les conditions de travail de toutes et tous.

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Du 1^{er} au 8 décembre, vous êtes appelé·es à voter aux élections professionnelles pour élire vos représentant·es aux Comités Sociaux d'Administration (CSA) ainsi qu'aux Commissions Administratives Paritaires (CAP).

La Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) continue de remodeler la représentation des personnels notamment en transformant les Comités Techniques (CT) en CSA.

Pour autant, ces élections représentent un atout majeur pour le métier, pour notre carrière et au-delà pour la discipline.

Le résultat de ces élections déterminera également les moyens mis à disposition des organisations syndicales et de leurs représentant·es du personnel.

Le vote se déroule sous forme électronique pour les différents votes (4 sauf exception).



Affichage de la liste des électeur·rices

Cette opération a dû être faite dans votre établissement avant les vacances.



Ouverture de l'espace de vote en ligne

Chacun·e reçoit un mail sur sa boîte académique, avec un lien à usage unique. Il permet d'accéder au portail élections et d'ouvrir son espace de vote en ligne. Il faut donc lire ses mails académiques ! Bien sûr, il faudra garder précieusement le mot de passe créé (pensez à le noter sur votre téléphone) et renseigner la « question défि ».



Récupération de la notice de vote

La notice est distribuée par le·la chef·fe d'établissement. Vous devez émarger lorsque ce·cette dernier·e vous la donne. Pensez à prendre cette notice en photo avec votre téléphone. C'est le meilleur moyen de l'avoir sur soi le jour où vous voterez !



Du 1^{er} au 8 décembre : je vote !

Le vote démarre le 1^{er} décembre à 8h (heure de Paris...) et se termine le 8 décembre à 17h.

Attention : n'attendez pas le dernier moment pour voter car le serveur pourrait saturer !

Pour pouvoir voter, j'ai besoin d'accéder à ma boîte mail académique, de mon code de vote (contenu dans la notice de vote papier mais que j'ai sauvegardé sur mon téléphone...), du mot de passe que j'ai créé (noté également sur mon téléphone).

- Je me connecte sur le portail Élections : www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022
- Le portail élection est aussi accessible à partir des sites des recteurs et du site du SNEP-FSU.
- Je m'authentifie avec mon adresse mail académique, je recopie le Captcha qui permet d'accéder à la page où je peux saisir mon mot de passe électeur·rice
- J'accède à l'espace de vote.
- Je sélectionne successivement les scrutins auxquels je peux voter (2 à 4 suivant ma situation).
- J'active la fonction vote.
- Je sélectionne le bulletin FSU pour chaque vote (de 2 à 4 suivant ma situation).
- Je vote.
- Je télécharge et enregistre la preuve de vote.

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀



LE SYNDICAT
L'ENTREPRISE
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Les Comités sociaux d'administration (CSA)

Tout le monde vote pour élire les représentant·es à 2 CSA : le CSA ministériel (CSA MEN) et le CSA de proximité (académie ou vice-rectorat).

Les suffrages obtenus aux CSA d'académie permettent de déterminer le nombre de sièges de chaque organisation syndicale aux CSA spéciaux départementaux et de région académique. Chaque organisation syndicale désignera ensuite ses représentant·es dans ces CSA spéciaux.

On y traite de toutes les questions d'organisation et de fonctionnement des services et établissements : les moyens, les postes, le plan de formation continue, les règles du mouvement, etc.

Nouveauté : à chacun de ces CSA est attachée une Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS SSCT), qui reprend les attributions du CHSCT.

Les représentant·es titulaires de la FS SCCT sont choisi·es parmi les élu·es au CSA, les suppléant·es sont désigné·es par les organisations syndicales.

Important : les moyens syndicaux (décharges, représentativité, présence dans d'autres instances...) sont attribués en fonction du résultat à l'élection du CSA du ministère.

D'où l'importance de ne perdre aucune voix pour la FSU !

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Les fonctionnaires, quel que soit leur corps votent pour élire leurs représentant·es à la CAPN et à la CAPA second degré. Les stagiaires ne votent pas pour les CAP (sauf s'ils ou elles sont ex-titulaires d'un autre corps).

On y traite des recours individuels suite aux opérations de carrière : mutation, promotion, demande de congé formation, de temps partiel, etc. La CAP siège aussi en formation disciplinaire et donne un avis sur les sanctions disciplinaires du deuxième et du troisième groupe (les plus lourdes).

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Elles concernent exclusivement les personnels contractuel·les. Il y a une CCP pour les non-titulaires enseignant·es, CPE et Psy-EN, et une pour les AED et AESH.

On vote pour un sigle (FSU). C'est ensuite l'organisation syndicale qui nomme ses représentant·es.

La CCP a les mêmes attributions qu'une CAP : examen des recours individuels pour les opérations de carrières : temps partiel, congé formation, évaluation, fin de fonction..., mais aussi sanctions disciplinaires.

Pour toute autre situation, contactez-nous !

Des publications spécifiques existent pour les collègues du Supérieur, de la Jeunesse & des Sports, de l'Agriculture. Elles sont disponibles sur le site.

Qui vote où ?		CSA ministériel	CSA académique	CAPN	CAPA	CCP
Agrégés, PEPS, CE	Titulaires	U	U	U	U	x
	Stagiaires	U	U	x	x	x
Non-titulaires		U	U	x	x	U

Liste des collègues EPS candidat·es à la CAPN



Alain BILLY,
Professeur d'EPS
Collège de L'iroise - Brest (29)



Benoît CHAISY
Professeur Agrégé
Collège Abel Minard - Tonnerre (89)



Coralie BÉNECH
Professeure d'EPS
Lycée Henri IV - Paris (75)



Sophie RIEU
Professeure d'EPS,
Collège Louis Philibert - Le Puy Ste Réparade (13)



Paul-Henry LEMONNIER
Professeur d'EPS
Lycée Professionnel Victor Lépine - Caen (14)



Emilie JANKOWIAK
Professeure d'EPS
Lycée du Hainaut - Valenciennes (59)

Liste des collègues EPS candidat·es au CSA MEN



Coralie BÉNECH
Professeure d'EPS
Lycée Henri IV - Paris (75) PARIS



Mélanie PELTIER
Professeure agrégée
Collège La Mare aux Saules - Coignières (78) VERSAILLES



Sébastien BEORCHIA
Professeur d'EPS
Collège Fernand Lechanteur - Caen (14) NORMANDIE



Nathalie FRANÇOIS
Professeure agrégée
Lycée professionnel Camille Claudel - Caen (14) NORMANDIE



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 | CAP nationale des enseignants du 2^d degré, professeurs de l'ENSA, CPE et psychologues de l'Éducation nationale

ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Ceci grâce à la combattivité de la FSU qui continue à aider les collègues à formuler leurs demandes, accompagner les recours, intervenir pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. L'enjeu du vote FSU est donc d'importance à l'heure où les droits des personnels sont souvent remis en cause. Avec la FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE STATUT

Alors que la loi de transformation de la Fonction publique prévoit de recruter plus de contractuels que de titulaires, la FSU exige le respect du statut et l'augmentation du nombre de postes statutaires. Le statut qui garantit la sécurité dans l'emploi et la carrière est la solution pour permettre au fonctionnaire de s'engager au service de l'intérêt général en garantissant à tous les élèves une éducation de qualité.

VOTRE CARRIÈRE

Désormais les délégué·es du personnel ne sont plus consultés pour les promotions (avancement, hors classe...). Ceci entraîne manque de transparence, voire favoritisme ou injustice. La FSU dénonce cette situation mais forte de ses nombreuses et nombreux élu·es et militant·es, elle est en mesure de peser pour faire valoir les droits de toutes et tous les collègues qui la sollicitent en intervenant directement auprès de la hiérarchie.

VOS MUTATIONS

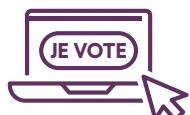
Aujourd'hui les opérations de mutation se font dans une totale opacité. Avec la FSU, agissons pour redonner aux CAP toutes leurs prérogatives. Les militant·es de la FSU, présent·es dans pratiquement tous les établissements font le recensement des besoins, interviennent auprès des rectorats pour l'ouverture de postes et conseillent les collègues dans leurs démarches.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés. Pour la FSU, il n'est pas question de se résigner ! Nous menons un combat quotidien pour faire respecter nos droits à tous les niveaux !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU



POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Ce qui est appelé « éducation prioritaire » en France a été créé en 1981 par Alain Savary, ministre de l'Éducation Nationale. La circulaire du 9 juillet 1981 en précise l'objectif : « corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ».

La gauche d'alors décide de s'attaquer au problème de concentration de difficultés et inégalités sociales par une attribution de moyens spécifiques à certains établissements. Nous ne reviendrons pas ici sur l'analyse historique et les différentes évolutions, mais sur les perspectives qui se dessinent pour les populations vivant dans ce qui est appelé quartiers populaires.

Les annonces et expérimentations récentes menées par le ministère de l'éducation prennent une direction bien identifiée pour l'éducation prioritaire. Les maîtres mots sont : localisme et contractualisation. Or, derrière se cachent des projets politiques qui ne sont pas vraiment annoncés et qui concernent potentiellement l'École dans son ensemble.

Sous prétexte de donner du poids aux équipes pédagogiques, c'est aux directions des établissements qu'il s'agit surtout de donner du pouvoir. L'expérimentation des « contrats locaux d'accompagnement » consiste à octroyer des moyens (pas si importants que ça). Le recrutement même des enseignant·es de premier degré dans ce qui est appelé « l'expérimentation marseillaise » est confié aux directeur·rices. Les équipes pédagogiques sont littéralement mises sous tutelle. Attention, il ne s'agit surtout pas de condamner l'activité professionnelle qui fonctionnerait sur projet. En EPS cela fait des décennies que notre discipline se développe de cette façon. Il s'agit de dénoncer la mise en avant des projets pour transformer l'éducation prioritaire.

Le ministère rompt ainsi avec la logique qui a procédé à la création de l'éducation prioritaire. L'attribution des moyens supplémentaires ne se ferait plus sur la base des critères liés aux inégalités sociales mais à partir d'une analyse des projets. Rien ne garantit que tous les établissements ayant le profil « éduc prio » en bénéficieraient.



Il y a une sorte de mise sous tutelle des équipes et un désaveu de la professionnalité de ces mêmes équipes.

Nous pensons que la prochaine étape, pour le ministère, sera de généraliser ce dispositif. Car il n'y a derrière ces choix opérés aucune visibilité quant à la volonté d'améliorer l'offre de formation en éducation prioritaire.

L'avenir de la jeunesse de ces zones, repose très souvent sur l'École. La réussite scolaire dans l'ensemble des établissements repose sur l'accès aux savoirs, aux compétences disciplinaires. Pourquoi ce qui est vrai pour tous ne le serait pas pour ces territoires-là ?

NOS PROPOSITIONS

Les recettes miraculeuses n'existent pas. Les voies de progrès oui. D'abord contre le discours réactionnaire accusant les politiques de « gauche » de tous les maux, il faut revenir à une politique des moyens. Sans les hiérarchiser, nous en évoquerons quelques-uns.

Les effectifs par groupe/classe doivent diminuer sérieusement. Le SNEP-FSU porte, avec d'autres syndicats de la FSU et notamment le SNES-FSU, le mandat de 20 élèves par classe en éducation prioritaire.

Les établissements doivent être classés en éducation prioritaire sans limitation du nombre, ce qui veut dire que les lycées doivent y être réintégrés.

Le temps dégagé par la pondération obtenue en REP+ ne doit pas déboucher sur

des convocations par le·la chef·fe d'établissement en dehors des initiatives engagées par les équipes pédagogiques.

Les constructions et rénovations des équipements sportifs doivent bénéficier d'un plan national.

Les postes supplémentaires doivent être créés à l'image de ce qui a existé en « zones sensibles » par le passé.

Les budgets des établissements doivent permettre le fonctionnement serein au quotidien mais aussi la conduite de projets articulés à l'enseignement de l'EPS (sorties, etc.).

L'association sportive, souvent le seul « club » accessible à toutes et tous, doit être confortée par la libération du mercredi après-midi qui permet entraînements et surtout rencontres inter-établissements. La mesure du demi-contrat licence pour les collèges REP+ et les lycées relevant de l'EP doit perdurer. Le budget des AS peut et doit être soutenu si nécessaire.

Nous pourrions poursuivre la liste bien au-delà. Ce qui importe, c'est d'affirmer que l'éducation prioritaire doit continuer à exister dans ses principes originels. Ces principes ont besoin de décisions politiques, budgétaires conséquentes. Les équipes pédagogiques ont besoin de soutien et pas de coercitions évaluatives qui leur attribueraient de bons points au bon vouloir des hiérarchies, parfois éloignées du métier.

andjelko.svrdlin@snefpsu.net

FORME DE PRATIQUE SCOLAIRE, RETOUR SUR LA PREMIÈRE SOIRÉE

LA PREMIÈRE SOIRÉE DE L'EPS A CHOISI DE RÉFLÉCHIR AUTOUR DE LA NOTION DE FORME DE PRATIQUE SCOLAIRE. PEU À PEU DANS LE JARGON DES CONCOURS NOUS POUVONS MÊME ENTENDRE : MAIS TU PROPOSES QUOI COMME « FPS »⁽¹⁾ ?

Nous avons souhaité questionner et travailler ce concept, non pas dans son origine historique dont de nombreux articles dans les cahiers du CEDREPS ou plus récemment Didier Delignières en dessinant les contours, mais plutôt dans son usage usuel dans le monde de l'EPS. Le travail engagé par Alain Becker et Dominique Kramer⁽²⁾ vise à comprendre les pratiques proposées et la définition du type d'EPS qui en découle.

Le titre de notre soirée, un peu provocateur, questionne les glissements que l'on peut percevoir sur la construction des situations qui sont proposées à nos élèves.

« La forme scolaire de pratique libère ou enferme t-elle les élèves » ?

L'enjeu pour nous n'était pas de figer une école de pensée qui viserait à déterminer si nous sommes pour ou contre les formes de pratiques scolaires. Cette bicatégorisation de la pensée réduit la complexité et nuit à la compréhension plus globale de ce qui se joue autour du concept.

Forme de pratique scolaire de quoi parle-t-on ?

Les publications notamment de l'AEEPS mais aussi de nombreuses publications dans la revue EPS parlent de « forme de pratique scolaire » lorsqu'elles présentent une situation d'apprentissage ou d'évaluation. Mais nous ne pouvons que constater certaines dérives, comme le souligne d'ailleurs Serge Testevuide dans le dernier cahier du CEDREPS : « *on observe que les notions de Formes de Pratique Scolaire (FPS) et de Ciblage, initialement développées par le CEDRE puis le CEDREPS, sont aujourd'hui reprises de diverses manières par différents collègues ou collectifs dans des utilisations souvent fort éloignées de leurs origines* ».

Une origine qui remonte aux premières « didactisation » des APSA⁽³⁾ mais qui émerge dans les termes actuels dans les années 2000 à partir d'une critique du rapport aux pratiques dites de référence qui ne constituaient pas, d'après les auteurs, un ciblage suffisant des apprentissages et des transformations dans les usages majoritaires réalisés par les

enseignant·es d'EPS. Le CEDREPS, en créant ce concept à vocation professionnelle cherchait à identifier plus précisément ce que l'élève doit apprendre dans l'APSA et la situation la plus précise pour y confronter l'élève.

FPS, 3 glissements s'opèrent

Cependant, en lisant certaines propositions formalisées comme « formes de pratiques scolaires », nous pouvons repérer 3 glissements qui s'opèrent dans les pratiques qui viennent changer la définition de l'EPS comme discipline d'étude pratique des APSA.

Nous ne faisons pas ici référence aux exercices d'échauffement par exemple, dont nous pouvons utiliser une grande diversité avec parfois des détours assez loin du cœur de l'APSA. Nous réfléchissons ici sur les « situations de référence », « situations clés », sur les épreuves d'évaluation proposées à nos élèves. Ce qui constitue le cœur effectif de l'EPS et de sa définition en tant que discipline d'enseignement.

Le premier glissement est la référence à l'APSA

Le premier glissement est assumé en partie par certains auteurs qui refusent de s'ancrer dans ce qui caractérise la culture d'une activité. Le CEDREPS parle à ce sujet de ne pas faire de « révérence » à la culture sportive et artistique. Mais de l'irrévérence à l'abandon il n'y a qu'un pas. Ce glissement remet en cause la définition d'une EPS comme l'étude pratique des APSA ou plus précisément des techniques sportives et artistiques. Cela constitue pour le SNEP-FSU un débat important puisqu'il questionne la fonction de l'école dans sa tradition de transmission de la culture. Les collègues, dans leur recherche d'atteinte de finalité ou de transformation de la motricité peuvent ne plus conjuguer cette



Troisième glissement : des pratiques pour « publics cibles ».

La création de formes de pratiques scolaires prenant appuis sur des présupposées qui, loin de libérer les élèves, les enferment dans des pratiques stigmatisantes, est un autre glissement possible. Pensons particulièrement aux pratiques soi-disant destinées aux filles. C'est ainsi que plusieurs auteurs soulignent l'intérêt des formes de rencontres plus coopératives, moins compétitives, qui seraient plus en phase avec les aspirations des élèves. Nos deux invités Clément Llena et Olivier Dieu, de l'université de Lille, montrent que les formes de pratiques coopératives, ou moins compétitives, ont peu d'incidence dans l'implication physique et les émotions que ressentent les élèves et notamment les filles.

Conclusion

La notion de « forme de pratique scolaire » a été reprise par l'institution et transformée en « forme scolaire de pratique » pour ne pas être taxée de valoriser un groupe de réflexion plutôt qu'un autre. Mais ça ne change rien sur le fond. La notion fait désormais partie du langage « officiel » de l'EPS. A ce titre, nous ne pouvons que le questionner, non seulement sur ce qu'il sous-tend, mais aussi sur ce qu'il produit dans les faits.

Et si on reprend les 10 dernières années, il est impossible de ne pas observer que l'émergence de cette notion s'inscrit dans un discours qui vise à récuser l'assise culturelle de notre discipline (le terme APSA peut même être totalement banni). De fait, cela s'inscrit également dans les transformations politiques de l'école (puisque repris institutionnellement) qui tendent aujourd'hui à renforcer les inégalités d'accès à une culture ambitieuse pour tous et toutes.

 bruno.cremonesi@snefsu.net
 christian.couturier@snefsu.net

(1) Le jargon est un peu une spécialité française !

(2) Revue Contrepied HS n°30, 2022.

(3) Il est étonnant de constater qu'aujourd'hui on a facilement tendance à oublier ce qui a construit l'EPS moderne. Sur le sujet qui nous occupe, on peut regretter que personne ne fasse référence à la revue SPIRALES, qui dès l'année 1986 (numéro 1) posait le problème du chemin qui va des « pratiques sociales » aux « pratiques scolaires ». Rendons à César...

(4) Voir le dernier rapport de l'ONAPS 2022 disponible sur internet.

(5) L'apprentissage des techniques corporelles et sportives, aux éditions revues, collection les essentiels licences staps. Arnaud Devenaux, Carole Seve, Régis Thouwarecq, David Ade, Nicolas Terré et Alain Mouchet.



visée avec l'appropriation par les élèves de la culture. Ils-Elles abandonnent de fait la fonction de démocratisation de la culture par l'école. Si certains enfants de milieux favorisés pourront sans aucun doute s'approprier cette dimension de la culture humaine dans d'autres lieux comme par exemple les clubs, ce ne sera pas le cas des enfants des classes populaires dont moins de la moitié fréquente un club sportif.

Notre société ne pourra pas réduire les inégalités d'accès à la culture sauf à considérer que finalement savoir nager, danser, faire du vélo, jouer au handball ou au basket n'est plus une dimension de la culture humaine qui constitue un bien commun, fondamental pour entrer dans notre société⁽⁴⁾.

Heureusement tout le monde ne balaye pas la fonction « culturelle » de l'École comme en témoigne cet extrait d'ouvrage :

« L'enseignement des techniques corporelles à l'école est également une fin dans la mesure où l'un des enjeux de l'EPS est l'acquisition d'une culture sportive (et artistique rajouté par nous) dont les techniques constituent l'élément essentiel... Parce qu'elle traduit une étape de l'évolution d'une discipline et cristallise l'intelligence de différents acteurs, chaque technique sportive et artistique est porteuse de sens. Apprendre une technique sportive et artistique c'est s'approprier des actions, des pensées, des émotions, des sensations vécues par d'autres. C'est ainsi s'affirir la possibilité de s'intégrer dans différents types de collectifs en partageant des dispositions communes à agir.⁽⁵⁾ »

Le deuxième glissement : la magie de la tâche

La magie de la tâche, au sens où la situation deviendrait en soi contenu d'enseignement parce qu'elle serait une création pour l'école... Finalement, la focalisation excessive aujourd'hui sur les FPS pourrait laisser penser qu'il suffirait de confronter les élèves à une forme de pratique scolaire pour en garantir non seulement son inscription dans les valeurs que l'école se doit d'attendre d'une pratique (l'égalité...), mais aussi une transformation motrice des élèves. Une transformation dans le sens attendu par ceux qui ont été à l'origine de la construction didactique de la situation.

Mais les élèves peuvent « faire des situations » ou jouer dans la forme de pratique scolaire en travaillant à côté de ce qui est attendu. Une forme de pratique scolaire n'exonère pas l'enseignant·e d'une activité professionnelle de guidage et d'identification des contenus prometteurs pour réussir. Par ailleurs, sans une confrontation plus systématique des élèves au contenu à s'approprier, les élèves ne pourront pas durablement stabiliser les transformations. Nous retrouvons d'ailleurs ce souci dans le concept de « petite boucle » du CEDREPS que certain·es enseignant·es utilisent.

Il y a une forme de caricature et de dénaturation de l'idée de départ à ne penser l'EPS qu'à partir de FPS qui pourraient se suffire à elles-mêmes.

SPORT SCOLAIRE

UN BILAN « GYMNASIADE NORMANDIE 2022 » DONT DES LEÇONS DEVront ÊTRE TIRÉES !

Le SNEP-FSU avait insisté pour la tenue d'un Conseil d'Administration dédié au bilan de la Gymnasiade. Il a eu lieu le 20 octobre dernier.

Les constats valident les analyses et les craintes portées par le SNEP-FSU lors des dernières instances et dressent un bilan plus que mitigé de cet évènement sur le plan organisationnel. Des leçons devront être tirées afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs lors de futurs évènements de cette envergure !

Le déficit engendré s'élève à un peu plus de 2 millions d'euros. Un budget prévisionnel largement sous-évalué et un recours trop important à des partenaires extérieurs expliquent en partie les nombreux dépassements. La dissémination des sites de compétitions a également engendré des coûts de transport non négligeables, sans parler du coût environnemental.

Si les athlètes qui ont participé à la compétition ont été satisfait·es des prestations proposées et du niveau sportif général, on ne peut que regretter que trop peu d'AS et

de licencié·s de l'UNSS aient pu participer à l'évènement. 9 000 élèves (sur 600 000) des AS et des écoles de la région sont venu·es en tant que spectateurs et spectatrices.

Toutefois, 384 jeunes officiel·les (arbitres, juges, jeunes reporters et organisateurs·trices) y ont été présent·es. Nous pouvons nous enorgueillir de cette spécificité française que de nombreux pays nous envient.

Nous ne pouvons cependant que déplorer que les Gymnasiades territoriales, pourtant promises par la précédente direction nationale de l'UNSS, n'aient pas eu lieu. La pandémie COVID ne saurait en être la seule cause.

S'il y a bien quelque chose à retenir, c'est que si des évènements de cette envergure peuvent rayonner et être une vitrine pour le sport scolaire à la française, c'est grâce à un fort engagement et une participation massive des enseignant·es d'EPS/animateurs·trices d'AS, des coordinateurs·trices de district, des cadres de la direction nationale et des services

déconcentrés, des délégué·es techniques des disciplines sportives et des licencié·es UNSS. Nous pouvons d'ailleurs les féliciter et les remercier.

✉ nathalie.francois@snefpsu.net



Élections professionnelles

Du 1^{er} au 8 décembre 2022



SYNTHÈSE DU RAPPORT « ÉTAT DES LIEUX DE LA PRATIQUE DE LA DANSE EN MILIEU SCOLAIRE » DE MAI 2021 SUITE

Ce rapport met en lumière l'importance pour les élèves de pratiquer et vivre une expérience artistique et notamment la danse. Des axes de réflexions pertinents sont d'ailleurs évoqués pour inciter les collègues à l'introduire davantage dans leur programmation. Il faut toutefois noter que la mise en place des 4 Champs d'Apprentissage (CA) depuis 2016 n'est pas questionnée.

Avant 2008 8 APSA	Après 2008 4 champs d'apprentissages
1. Les activités athlétiques 2. Les activités de natation sportive 3. Les activités physiques de pleine nature 4. Les activités gymnaïques 5. Les activités physiques artistiques 6. Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs 7. Les activités d'opposition duelle : les sports de raquette 8. Les activités physiques de combat	1. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée 2. Adapter ses déplacements à des environnements variés 3. S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique 4. Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

Cette catégorisation des activités avec des logiques très différentes doit être interrogée : la gymnastique et l'acrogym rentrent dans la même catégorie que la danse. Par conséquent, un·e élève peut tout au long de ses 4 années au collège vivre l'expérience des 4 champs d'apprentissages sans pour autant vivre l'expérience du sensible qu'offre la danse. Une séquence d'acrogym peut très bien être traitée de manière acrobatique et ne pas faire appel à la démarche artistique.

Avant 2008, les différentes catégories d'activités sont plus nombreuses. L'enseignant·e doit permettre aux élèves de pratiquer toutes ces activités puisqu'elles ont chacune leur particularité/leurs apports spécifiques. En d'autres termes, cela permettait d'assurer la diversification des expériences vécues dont la branche touchant au sensible et à l'artistique. Le passage au 4 champs a donc permis « officiellement » de ne pas programmer danse ou arts du cirque.

Secteur Éducatif du SNEP-FSU



INTERVIEW TRISTAN POULLAOUEC



Par Éric DONATE

Tristan POULLAOUEC est Maître de conférences en sociologie à l'Université de Nantes et membre du Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire. Il s'est penché, avec Cédric HUGRÉE, sur les inégalités scolaires et la sélection dans l'enseignement Supérieur, à travers l'ouvrage « L'université qui vient – Un nouveau régime de sélection scolaire » (Éditions Raisons d'Agir). Nous avons questionné son regard sur le projet de réforme de la voie Professionnelle.

Éric DONATE : Quelles sont les caractéristiques des élèves de LP ?

Tristan POULLAOUEC : Nous observons une grande variabilité des profils, notamment selon les filières et leur attractivité, mais il est possible d'identifier des invariants. Tout d'abord une fragilité précoce des acquis scolaires, qui bien souvent sont la cause d'une orientation plutôt subie dans la voie professionnelle, les filières générales étant identifiées comme vecteur de la réussite scolaire. De même, nous trouvons une surreprésentation des classes populaires et de garçons qui sont moins en réussite scolaire que ne peuvent l'être les filles, comme en attestent leurs taux de redoublements, ou encore les résultats aux enquêtes nationales ou PISA. Ils ont ainsi plus de difficultés à s'orienter vers les filières générales.

É. D. : La voie professionnelle est-elle un rebond de réussite pour ces élèves ?

T. P. : Le bilan est nuancé et complexe. Depuis 1985 et la mise en place du bac professionnel (BP), nous avons observé une augmentation de l'accès au bac au profit des classes populaires, mais cet acquis est trompeur. Le passage au BP en 3 ans, puis la transformation de la voie professionnelle de 2018 ont induit une perte de volume horaire de l'ordre de 30 %. On assiste donc paradoxalement à une augmentation des taux de réussite,

dans un contexte de dégradation des conditions d'enseignement. Nous émettons l'hypothèse de la mise en place d'un nouveau régime de sélection scolaire avec 2 tendances contradictoires : une augmentation sans précédent des diplômes délivrés, et une transmission jamais aussi inégalitaire des savoirs que ces mêmes diplômes sont censés garantir. Il en résulte une inégalité de préparation aux études supérieures des bacheliers, qui s'en ressent sur les taux de réussite, au détriment des bacheliers professionnels. 50 % des BP poursuivent des études supérieures, mais seulement la moitié d'entre eux décrochent un diplôme dans l'enseignement supérieur, avec moins de 10 % qui décrochent une licence. Les pourcentages de réussite au BTS sont plus significatifs, à condition d'avoir un BP solide, avec une mention, dans une série correspondant à celle préparée au lycée... Y compris en BTS l'obtention du BP est loin d'être une garantie de réussite ultérieure.

É. D. : De quels dangers est porteur le projet de réforme de la voie Pro d'E. MACRON ?

T. P. : Il est juste de dire que ce projet est porté par E. MACRON car les ministres ne sont plus seuls en charge du dossier. Malgré les limites du modèle actuel que j'ai évoquées, je suis dans l'immédiat pour sa défense, car sinon, on s'oriente vers un modèle avec plus de diplômes pour

tous, mais des diplômes plus segmentés, et aux contenus de plus en plus flous. Par ailleurs, le modèle alternatif autour de la généralisation de l'apprentissage semble inégalitaire et illusoire en France. De nombreuses entreprises n'ont pas les moyens ou l'envie de prendre des apprentis, et ceci discrimine les élèves issus de l'immigration. E. MACRON a annoncé une « révolution complète du LP », j'y vois plutôt une confirmation et un renforcement des tendances. Le souhait de moins d'enseignement général et plus de temps passé en entreprise, comme si ce temps était, en soi, formateur, est une poursuite du travail engagé par JM BLANQUER et la baisse des horaires qu'elle a induit. Mais cela ne se traduisant pas par une baisse aux examens, il est difficile d'argumenter contre ces projets auprès des familles. Pour la poursuite d'étude, cela va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire pour que ces élèves réussissent plus. Il faudrait augmenter le nombre de places en BTS, mais il y a un vrai sujet budgétaire puisque le coût par élève d'une année d'étude en BTS est quasiment le même que celui en classe prépa (12 000€), contre 3 000 pour une année de licence. Il y a également un sujet sur la question des quotas en BTS pour les élèves de LP : le gouvernement voudra-t-il les augmenter, afin qu'ils ne se retrouvent pas relégués à la fac où ils n'ont que peu de chances de réussite ?

BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :

PAS DE SOBRIÉTÉ POUR LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION (PHYSIQUE ET SPORTIVE) !

Le contexte d'envolée des prix de l'énergie et de l'inflation (6,5 % selon l'INSEE) a conduit le gouvernement à proposer un plan de sobriété énergétique. Le SNEP-FSU n'a pas attendu cette « crise » pour porter la sobriété énergétique comme un enjeu majeur. En proposant par exemple le développement d'installations éco-responsables⁽¹⁾ et un plan d'isolation massif de ces dernières, ou réfléchir à la production du matériel sportif et à son recyclage.... Mais sobriété énergétique ne peut pas rimer avec austérité éducative ! Il ne sera acceptable que les actions éducatives prévues aux projets d'établissement suivent une quelconque remise en cause et que les apprentissages de nos élèves en soient compromis. D'autant plus que ces derniers ont déjà vécu une pandémie ayant impacté l'offre éducative !

Des prix qui s'envolent mais des collectivités en difficulté pour diverses raisons....

Les difficultés des collectivités territoriales (CT) ne sont pas dues soudainement à la situation internationale et la guerre en Ukraine. En effet, les dotations générales de fonctionnement (DGF) versées par l'État aux CT ont baissé de 36 %

en 10 ans. De plus, la libéralisation du marché de l'énergie en Europe, depuis les années 2000, fait exploser de nombreuses factures alors que le coût de production de l'électricité varie très peu en France. Par ailleurs, de nombreuses CT ou entreprises n'ont plus accès aux tarifs régulés de ventes (TRV) pour le gaz ou l'électricité.

C'est pourquoi le SNEP-FSU revendique :

- La mise en place d'une aide d'urgence de l'État pour aider les CT à maintenir un service public de qualité.
- La sortie de l'énergie des logiques financières pour en faire un bien commun.

Agir dans tous les établissements, avec les parents : le CA doit mener le débat !

Nous appelons à rencontrer le·la chef·fe d'établissement en amont du CA pour connaître le niveau de la dotation de fonctionnement, analyser la proposition de budget en regard de celui de l'année précédente, partager les éléments avec les élus·es parents d'élèves. Se réunir avec l'équipe éducative pour débattre de la répartition du budget, revendiquer des crédits suffisants, négocier, installer un rapport de force si nécessaire.

Il faut exposer la particularité de l'EPS (besoins en matériel, d'installations, ...) et partir des besoins éducatifs. Déjà plusieurs communes ont alerté sur d'éventuelles fermetures de gymnases ou piscines. Qui aurait l'audace d'interrompre l'enseignement des mathématiques, de l'anglais, faute de matériel ou pire, de salles de classes ?

Concernant le budget, il faudra s'opposer à toute réduction de l'offre éducative pour 2023.

Un « Kit Budget » pour développer l'action⁽²⁾

Le SNEP-FSU a mis en place un « kit » pour vous accompagner. Il comprend notamment :

- Un modèle de déclaration liminaire pour le CA budget.
- Un modèle de vœu pour dénoncer le manque de crédits.
- L'ensemble des textes de références sur les questions budgétaires.
- Les démarches pour demander une subvention de l'EPLE pour l'AS, etc.
- Un 4 pages pour expliquer la libéralisation du marché de l'énergie.

Les CT donnent parfois des indications aux établissements concernant l'utilisation de leur budget. Pourtant l'EPLE reste autonome dans son utilisation.

N'hésitez pas à contacter le SNEP-FSU pour toute question ou difficulté concernant le budget. Les expériences de chaque établissement permettront de nourrir les analyses pour mieux agir et mieux répondre aux enjeux actuels.

✉ nathalie.bojko@snepfsu.net

(1) consulter le Référentiel des Equipements Sportifs en Transition Environnementale, site SNEP-FSU / rubrique Mon Métier-Equipements

(2) kit budget, site SNEP-FSU / rubrique Agir



PLF 2023 : UN BUDGET JEUNESSE & SPORTS TOUJOURS ILLISIBLE !

Une nouvelle fois, les crédits relatifs au périmètre Jeunesse et Sports sont répartis sur plusieurs budgets et transférés à des agences et des sociétés, ce qui rend la présentation du PLF 2023 très peu lisible.

S'agissant du « sport », les crédits d'investissement sont liés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et transitent par la SOLIDEO ou l'ANS (Agence Nationale du Sport), tandis que les crédits destinés à des subventions de fonctionnement au mouvement sportif (clubs, comités, fédérations, ...) sont très majoritairement délégués à l'ANS qui mobilise ensuite les personnels J&S affecté·es dans les services de l'Éducation Nationale pour les attribuer ! S'agissant des crédits qui restent à la main du ministère, il ne reste plus grand-chose une fois les dépenses liées au pass'sport retirées... Quant aux crédits dédiés aux politiques « jeunesse », ils sont une nouvelle fois majoritairement consacrés au déploiement du service civique et du service national universel !

Quant à la rémunération des personnels J&S, elle est toujours répartie sur 2 pro-

grammes et 3 lignes budgétaires, rendant la trajectoire d'emplois et les éventuelles mesures de revalorisation impossibles à apprécier. On sait juste que 20 postes supplémentaires seront créés pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et contre les phénomènes de radicalisation dans le sport mais, comme pour les 80 postes de chargés de mission SNU l'an der-

nier, on ne sait pas quel type d'agent·es y auront accès (titulaires ou contractuel·les ? corps concernés ? ...) et le nombre est très insuffisant par rapport aux besoins !

Comme indiqué le 12 septembre aux parlementaires qui avaient souhaité nous auditionner, le SNEP-FSU porte des propositions pour le sport et considère qu'il faut renforcer le rôle et les moyens du ministère. Son budget doit être immédiatement doublé (objectif 1 % du budget de l'État) et le/la ministre doit retrouver la mainmise sur son budget ainsi que sur ses personnels. Ceci pour mener une politique ambitieuse et volontariste qui soit véritablement concertée, à tous les niveaux, en exigeant que chaque acteur (l'État, les Collectivités, le Mouvement Sportif et le monde économique) contribue en mettant de l'argent dans le pot commun... Et simultanément, il faut renforcer l'EPS (seule forme de pratique qui touche tous et toutes les élèves car discipline scolaire obligatoire) ainsi que le sport scolaire, de la maternelle à l'université.

✉ gwenaelle.natter@snefsu.net



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'EXTRÊME DROITE C'EST NON !

La FSU dénonce les propos racistes tenus dans l'enceinte de l'Assemblée nationale par Grégoire de Fournas, député du Rassemblement National. Ses propos sont ignobles, indignes et inacceptables. Ils viennent rappeler que, dans la continuité du FN, le RN est toujours un parti raciste quelles que soient les manœuvres visant à lui donner une forme de « respectabilité ».

La FSU s'indigne des déclarations visant à nuancer la gravité des propos de G. de Fournas en fonction des formulations qu'il aurait utilisées. Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit.

La FSU rappelle que l'extrême droite est l'ennemie de la démocratie : elle fait peser une lourde menace sur une grande partie de la population, activant les mécanismes détestables du racisme systémique et de la discrimination. La FSU est engagée dans le combat contre l'extrême droite : c'est une lutte, pied à pied contre ses idées, sans rien laisser passer des paroles et

actes nauséabonds qui divisent la société, qui cultivent la haine et le rejet de l'autre.

Combattre l'extrême droite, c'est aussi combattre les idées qui en font le lit, et notamment les politiques qui nourrissent le désespoir social et affaiblissent les solidarités comme par exemple le projet de loi que prépare le gouvernement concernant l'immigration choisie, en tournant le dos à des principes élémentaires de notre modèle social, à commencer par l'égalité, la solidarité et la fraternité.

La FSU poursuivra son action et ses mobilisations sans relâche avec des exigences fortes : le refus de l'extrême droite et de ses idées et l'impératif de politiques sociales, environnementales et économiques qui permettent de construire une société plus juste et égalitaire.



Les Lilas, le 04 novembre 2022

L'ACTUALITÉ SUCCINCTE DU SNEP-FSU DANS L'ESR

Le SNEP-FSU a rencontré le 26 septembre M. Stéphane BRA-CONNIER (Président de l'université Paris-Panthéon-Assas) missionné par France Université (FU ex. CPU) pour « réfléchir aux moyens de permettre au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, y compris en situation de handicap, de pratiquer une APS régulière au sein des universités,... ». Nous avons partagé le constat que, nationalement, les SUAPS sont sous-dimensionnés pour répondre à l'ensemble de la demande de pratique de la population universitaire. Ce sous-dimensionnement (dont le sous-encadrement en titulaire) s'étend aussi structurellement à l'université Française et notamment aux STAPS. Pour conclure, à l'issue d'une audience à notre demande, nous avons eu le sentiment d'une bonne écoute et d'échanges intéressants dont la nécessité partagée de, a minima, consolider l'existant dont les postes de fonctionnaires d'EPS. Pour lire notre compte rendu, voir sur le site.

Le SNEP-FSU a fait une communication à l'attention de l'IG EPS concernant le CAPEPS. Des extraits de celle ci-dessous, disponible dans son intégralité sur le site. «... nous n'acceptons pas de voir les enseignant·es s'engager dans une qualité de travail considérable pour former des étudiant·es recalé·es au concours en juin et recruté·es en contractuel·les en septembre... Nous n'acceptons pas la détérioration des conditions de travail des personnels, les risques de fermeture de masters MEEF et la perte de savoir-faire d'enseignant·es formateur·trices, qui préfèrent se retirer des formations d'enseignant·es ou quitter les STAPS et les INSPE pour retourner dans l'enseignement secondaire...».

Énergie : le gouvernement annonce la création d'un fonds de 275 millions d'euros pour aider les universités face aux surcoûts liés à l'énergie en 2023 qui sont estimés par la FSU à + 500 millions d'euros. Le compte n'y est pas !

Un bulletin national spécial Enseignement Supérieur a été envoyé à tous les enseignant·es d'EPS affecté·es. Il porte, entre autres, sur les « assises du sport à l'université » les 17 et 18 mars 2023, « Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ? »

Le programme est à consulter sur notre site :

<https://lesite.snefpsu.fr/sujets/les-secteurs/enseignement-supérieur/assises-du-sport-a-luniversite/>

✉ pascal.anger@snefpsu.net



« LA TRANSFORMATION RAPIDE DES SOCIÉTÉS » EST LA « SEULE OPTION POSSIBLE »



Ce titre « solution » est celui repris par l'ONU face au réchauffement climatique et plus globalement face à la crise écologique mondiale où déjà 6 limites planétaires ont été franchies. Nous entrons dans un monde inconnu, selon les scientifiques, suite aux dépassemens de ce qu'il fallait a minima respecter comme objectifs (1,5° par exemple). L'enjeu n'est plus d'empêcher les catastrophes mais de les atténuer et de nous y adapter. Selon l'ONU, pour être à la hauteur : « les investissements nécessaires

sont considérables. ... L'effort implique « une transformation du système financier, avec une mobilisation des banques centrales », ...

A l'heure de la 27^{ème} COP, en Égypte, verra-t-on enfin les États, dont les plus riches, avec les multinationales, prendre en urgence des mesures maintenant et pour plus tard, pour les générations à venir ?

Notre système de production et de consommation n'est pas tenable, ni écologiquement, ni socialement. Et « La lutte contre le réchauffement climatique passe par une réduc-

tion drastique du niveau de revenu des plus riches qui ont une énorme empreinte carbone » (cf. Piketty et nombre d'études). Mais le problème principal de leur impact sur le climat va au-delà de ce qu'ils consomment. Il se porte aussi sur le fait qu'ils possèdent les moyens de production et qu'il est extrêmement rentable pour eux de polluer (c.f. Total).

L'EPS et le sport sont eux aussi interpellés par ces problématiques : Comment travailler à des pratiques et des évènements éco-responsables ? La coupe du monde au Qatar ou la route du Rhum (près de

« 145 000 tonnes de CO₂ » liées à cet événement) sont questionnées, dénoncées entre autres au nom de l'urgente bifurcation écologique.

Face à ces crises, nombre d'humain·es de cette planète, de mouvements collectifs, dont notre syndicalisme, refusent le fatalisme et la résignation.

La soirée (Webinaire) de l'EPS que nous organisons le 14 décembre sur « EPS et écologie où est le problème ? » s'inscrit dans ce principe.

✉ pascal.anger@snefpsu.net

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

SUPERPROFITS :

Une mesure a été proposée à l'assemblée nationale par la NUPES. Elle devait toucher toutes les grandes entreprises, dans l'alimentation, l'énergie, les transports ou la finance, dont le chiffre d'affaires dépassait 750 millions d'euros et dont les bénéfices auraient crû de plus de 25 % par rapport à ceux réalisés entre 2017 et 2019. Étaient notamment visés, TotalEnergies, dont le bénéfice a bondi de 122 % au premier semestre, le groupe pharmaceutique Sanofi (+338 % de résultats en trois ans) ou l'armateur CMA-CGM (15 milliards d'euros de profits rien qu'au premier semestre). A l'arrivée, union de la droite (macronistes compris) pour que cette mesure soit rejetée. Le président des riches ?

DÉPENSES PUBLIQUES :

174 millions d'euros, c'est ce que coûte le gouvernement Borne chaque année aux Français·es. Avec 41 ministres et 565 conseiller·es, ce dernier est le plus « cher » de l'histoire. Ce budget est en hausse de 4,3% par rapport à celui de Castex; lui-même en hausse de 26% par rapport au gouvernement Philippe. C'est l'ancien député P.S. René Dosière qui a fait les calculs, à partir des documents budgétaires.

Et là pas de suppressions de postes ou de problèmes de recrutement...

ÉGALITÉ :

Les femmes représentent la majorité de la population étudiante (53 % des 18-24 ans). Pourtant, les dépenses qui leur sont consacrées dans l'enseignement supérieur sont inférieures de 18 % à celles allouées aux hommes. En moyenne, pour les étudiants c'est un montant cumulé de 25 000 euros contre 20 500 euros pour les femmes (note de Cécile Bonneau, IPP, s'appuyant principalement sur l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes de 2014). « Ces disparités ne sont pas liées à la durée d'études mais aux choix d'orientation différenciés (...), expose l'IPP dans un communiqué.

Les stéréotypes de genre infléchissent le parcours des femmes qui sont largement sous-représentées dans certaines filières : moins de 40 % dans les grandes écoles, classes prépas, (IUT) et seulement un cinquième à la fac en maths, ingénierie ou informatique. Mais 89 % dans les formations paramédicales et 67 à 72 % en littérature, arts, langues, sciences sociales et droit...

Une réforme Blanquer du lycée et un quinquennat de priorité sur l'égalité femme / homme plus tard, la situation s'aggrave !

ASSISTÉS :

160 milliards d'euros d'aides publiques ! Mais qui sont ces profiteurs du système ? Tout simplement les entreprises privées... 10 milliards en 1980, 50 en 2005, ... Mais surtout ne parlez pas de contrôle ou de conditionnalité, ça c'est pour les pauvres et les chômeurs...

SEMAINE DE L'EPS

La semaine de l'EPS 2022 s'est tenue du 14 au 18 novembre.



Depuis 3 ans, avec cette action originale, le SNEP-FSU met en avant le besoin de développer la pratique sportive et artistique en France. Avec des centaines d'initiatives, plus de 100 passages médias, des interpellations de parlementaires, la médiatisation a déjà permis une prise de conscience.

Ainsi, la revendication des « 4 heures » a été portée par des parlementaires tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale. De plus, le SNEP-FSU mène un travail d'alliance et a coordonné un appel regroupant de nombreuses personnalités pour augmenter le rapport de force. Il faut continuer pour transformer l'essai !

Vous retrouverez l'appel en dernière page de ce bulletin.



Pour signer l'appel :

Un compte rendu de l'édition 2022 sera disponible dans un prochain bulletin et sur le site de l'événement :

<http://www.semaineeps.snefsu.fr/>

MUTATION INTER

Tu penses à muter cette année ou dans les années qui viennent ?

Pourquoi est-il de plus en plus compliqué de muter ?

Le SNEP-FSU, en présence des responsables nationaux·ales et académiques, propose de présenter les principales règles de fonctionnement du mouvement national. Il analysera l'évolution du mouvement sur ces dernières années, en donnant les éléments clés pour comprendre et affiner sa stratégie d'ordonnancement des vœux.

Fonctionnaire d'État recruté·e par concours national, astreint·e à servir l'intérêt général pour couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire national, ne doit pas rimer avec une quelconque assignation à résidence.

Le droit de muter doit être garanti à chaque agent·e.

Pour en parler : Polo Lemonnier, Secrétaire national, Secteur Mutations SNEP-FSU et Alain Billy, Commissaire paritaire, SNEP-FSU Bretagne

Pour s'inscrire : aller sur le site du SNEP-FSU.



AUGMENTER LES SALAIRES POUR RECRUTER : UNE NÉCESSITÉ

Les inscriptions aux différents concours de recrutements des enseignants étaient prévues jusqu'au 18 novembre.

La faiblesse du nombre d'inscrit·es conduit le ministère à prolonger cette ouverture jusqu'au vendredi 2 décembre.

Sans le signe fort d'une augmentation immédiate sans contrepartie de tous et toutes les enseignant·es, la prolongation du délai d'inscription ne changera rien au problème de fond de la perte d'attractivité du métier.

Appel Un nouvel élan pour l'EPS et le sport



Qu'elles soient sportives ou artistiques, les pratiques physiques, quand elles ne sont pas pilotées par la marchandisation et/ou instrumentalisées politiquement, peuvent être une importante source d'émancipation, de rencontres, de fraternité, de dépassement de soi et d'apprentissage de la solidarité. Elles sont un enjeu social et culturel considérable pour le développement de nos sociétés et de chacune de ses citoyennes.

Pourtant, la baisse des pratiques, notamment chez les jeunes, est un fait reconnu. Déjà, avant la pandémie qui a fortement dégradé la situation, de nombreuses études montrent les pertes de capacités physiques des jeunes générations et le développement de la sédentarité. Par ailleurs, l'accès à la pratique physique et sportive reste très inégalitaire entre

femmes et hommes mais également sur les plans géographique et social. Le droit à l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap n'est toujours pas suffisamment effectif.

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Les décideurs, dans la promotion de cet événement, vantent la notion d'"héritage" pour la population et le développement du sport pour chacune dans notre pays.

C'est un moyen de répondre à l'enjeu démocratique, social, culturel et de santé publique auquel cet événement doit participer. Force est de constater que ce n'est pas le chemin pris actuellement !

Face à ces constats, des engagements précis doivent être pris par les pouvoirs publics pour répondre aux enjeux et faire de la pratique physique, sportive et artistique, un droit effectif pour tous et toutes, sans discriminations.

C'est pourquoi, nous, signataires, appelons les décideurs à :

- **Renforcer les horaires de l'EPS, seul lieu de pratique physique, artistique et sportive, obligatoire pour tous et toutes, en les portant, dans un premier temps, à 4h par semaine sur toute la scolarité.**
- **Développer la pratique dans tout l'enseignement supérieur.**
- **Développer le service public du sport scolaire et universitaire.**
- **Prévoir un plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs adaptés et écoresponsables pour un accès égal sur tout le territoire.**
- **Porter le budget du ministère des sports à 1% du budget de l'Etat pour une politique publique de véritable démocratisation.**
- **Redonner les moyens à la formation aux métiers du sport, notamment pour la filière STAPS, fortement demandée, qui est une des plus sous-encadrées de toute l'université.**

Attali Michaël, Professeur des universités UFRSTAPS Rennes2 – **Basset Isia**, Numéro 1 française en course d'orientation et médaillée de bronze aux championnats du monde – **Bayeux Patrick**, Enseignant chercheur faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain Toulouse, fondateur du site « Décideurs du sport » – **Belat Patrice**, Champion du Monde (2014), Vice Champion du Monde (2016), Vice Champion d'Europe (2021) de kayak polo – **Belocian Wilhem**, champion d'Europe 2021 en salle 110 mètres haies, **Benasayag Miguel**, philosophe et psychanalyste – **Benech Coralie**, Co-secrétaire générale du SNEP-FSU – **Billant Richard**, Entraineur national de Basket-Ball, ex sélectionneur des équipes de France de 3x3 (2012-2021) – **Billy Margaux**, Vice-championne du Monde Jeune Nacra 17 (Voile) 2021 – **Bonnet-Oulaldj Emmanuelle**, Co-présidente de la FSGT – **Brun Timothée**, Président de l'Association Nationale des Étudiants en STAPS – **Callède Jean-Paul**, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine – **Chapellon Sébastien**, Maître de conférences en psychologie université Guyane – **Charpy Lorette**, Membre de l'équipe de France de gymnastique – **Coatanéa Pauline**, Championne olympique Hand-Ball Tokyo 2020 – **Cucherat Yann**, International en gymnastique, médaillé aux championnats du Monde 2005 – **Danois Maëva**, Membre de l'équipe de France athlétisme et duathète – **Darleux Cléopâtre**, Championne Olympique Hand-Ball Tokyo 2020 – **Davisse Annick**, Ancienne responsable syndicale SNEP-FSU/IA IPR/EPs, Formatrice – **De Jesus dos Santos Mélanie**, Championne d'Europe gymnastique (2019) – **Delignières Didier**, Professeur des universités UFRSTAPS Montpellier, ancien directeur de la C3D STAPS – **Dhelemmes Raymond**, IA IPR EPS Honoraire, membre du CEDREPS – **Dizet Gérard**, Co-président de la FSGT – **Ducay Jean-François**, Vice champion paralympique Tennis de Table en équipe en 2008, Vice champion paralympique Tennis de Table en individuel en 2012, Champion paralympique en équipe Tennis de Table en 2016 – **Duclos Martine**, Professeure de médecine au service de médecine du sport et des explorations fonctionnelles CHU Clermont-Ferrand – **Duvillard Robin**, médaillé olympique relais (2014) – **Éloi Serge**, Maître de conférences UFRSTAPS Paris-Est Crétel – **Friess Aline**, Membre de l'équipe de France de gymnastique JO (2020) – **Emane Grévrise**, Judokate, médaillée olympique et triple championne du monde – FSGT, Direction fédérale collégiale – **Géradin Sigrid**, Co-secrétaire générale du SNUEP-FSU – **Gori Roland**, Professeur honoraire des universités, psychanalyste et essayiste – **Goyard Thomas**, Médaillé Argent Jeux Olympiques Tokyo 2020, Planchette à Voile RSX – **Grebénikov Jenia**, joueur de l'équipe de France de volley ball, champion d'Europe 2015, vainqueur de 2 ligues mondiales en 2015 et 2017 et médaille d'or aux JO 2020 – **Hébrard Alain**, Professeur des universités, Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale – **Henrard Alexandre**, Champion de France de pentathlon moderne 2021, Champion du monde de biathlon et triathlon 2015 et 2018, Champion du monde de combiné 2015 – **Houin Pierre**, Rameur (aviron), champion olympique (2016), champion du monde (2015) – **Hubert Benoît**, Co-secrétaire général du SNEP-FSU – **Hurtis Muriel**, sprinteuse, championne du monde en salle – **Ikesuan Ayodelo**, Sprinteuse, vice-championne d'Europe (2014) – **Jaminet Melvyn**, joueur de l'équipe de France de Rugby – **Julliard Jean-Paul**, Professeur d'EPS retraité, réalisateur – **Labbé Tiphaïne**, Vice-Présidente de l'Association Nationale des Étudiants en STAPS – **Laflontan Jean**, Président du Centre EPS et société – **Le Bosq Titouan**, Champion du monde jeunes Planchette à voile RSX (2015), Champion d'Europe (2016) et membre de l'équipe de France Senior IQ Foil 2021 (Planchette à foil) – **Mahé Pascal**, International de handball, médaillé olympique et champion du monde, conseiller technique fédéral pôle espoir de Normandie – **Maréchal Nicolas**, ex joueur de l'équipe de France de volley-ball, champion d'Europe et vainqueur de la ligue mondiale en 2015 – **Margaritis Irène**, Professeure des universités détachée auprès de l'Anses – **Maurin Léo**, Vice-champion du Monde Jeune Nacra 17 (Voile) 2021 – **Mesnil Romain**, Vice-champion du monde de saut à la perche, Ingénieur – **Petit Emmanuel**, Champion du monde de Football (1998) – **Poullaouec Tristan**, Maître de conférences en sociologie – **Prieto-Rodriguez Audrey**, Lutteuse internationale, championne d'Europe, présidente de l'US-METRO (94) – **Pujol Pierre**, ex joueur de l'équipe de France de volley ball, champion d'Europe 2015 et vainqueur de 2 ligues mondiales en 2015 et 2017 – **Quintin Eric**, ex-International et champion du monde de handball, conseiller technique national beach handball, responsable du pôle handball PACA – **Raichon Sébastien**, Ultra runner, aventurier, professeur EPS – **Recchia Christian**, Président du comité prévention santé d'ADICARE (association fondatrice de l'Institut de Cardiologie de la Pitié Salpêtrière) – **Renouard Flavie**, Athlète de haut niveau athlétisme – **Rochex Jean-Yves**, Professeur émérite, Université Paris8 Saint-Denis – **Romeyer Fabien**, Directeur sportif à Dijon Pro A basketball et formateur STAPS – **Roublot Stéphanie**, Première danseuse de l'opéra de Bordeaux, directrice associée de la Jude Mikhaely Ballet Academy – **Rouzier Antonin**, ex joueur de l'équipe de France de volley ball, champion d'Europe 2015 et vainqueur de 2 ligues mondiales en 2015 et 2017 – **Ruel Guillaume**, Champion de France du 100km et recordman d'Europe du 50km – **Smetanine David**, Nageur, multi médaillé paralympique jop et championnats du monde (depuis 2004), président d'honneur « Fondation Handisport David Smetanine » – **Soulier François**, Participant aux JO (2006) ski nordique (15/30/50km). – **Sugier Annie**, Présidente de la Ligue du Droit International des Femmes – **Thinet Alain**, Entraineur de St Chamond basket évoluant en « Pro b » – **Tribalat Thierry**, IA-IPR d'EPS honoraire, membre du CEDREPS – **Vigarello Georges**, directeur d'études EHESS – **Equipe de rugby de l'Union Sportive Arlequins Perpignanais**